Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260626-COM202670-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 juin 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 9
Date de convocation : 22 juin 2026

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Morgane BROUDER, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Maires-Adjoints. Lizig CLOAREC, Claudie VASSEUR, Mathieu LE GALL, Nolwenn BOHEC, Nelly ROPARS

Absents, excusés : Jean-François LE MIGNOT, qui donne pouvoir à Patrick GUILLOUX. Franck HAMARD, qui donne pouvoir à Mathieu LE GALL. Serge OLLIVAUX, qui donne pouvoir à Nelly ROPARS. Maxime TIREL, qui donne pouvoir à Morgane BROUDER. Anna MERCIER. Ludivine GEORGELIN

Secrétaire de séance : Mathieu LE GALL

202670 - Rénovation de l'immeuble 25 rue Jean Baptiste Le Corre : avenant en moins-value sur le lot n° 6 (isolation, placoplâtre)

Patrick GUILLOUX, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée que Le montant du marché attribué à l'entreprise LAPOUS, titulaire du lot n° 6 (isolation, placoplâtre) dans le cadre de la rénovation de l'immeuble sis 25 rue Jean Baptiste Le Corre (Maison Jean Laurent), **s'élève à 38 389.95 euros HT.**

La maitrise d'œuvre, dans le but de réaliser une économie, a souhaité remplacer la prestation « isolation des murs avec de la laine de bois » par une « isolation avec de la laine de verre ». Cette prestation engendre une moins-value pour un montant de **– 3 711.82 euros HT, qui porterait le montant du marché à la somme de 34 678.13 euros HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l'avenant en moins-value proposé pour un montant de **3 711.82 euros HT portant ainsi le montant du marché à la somme de 34 678.13 euros HT**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN, Maire

Mathieu LE GALL
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 29 juin 2026
Et publication ou notification le 29 juin 2026